

ANNEE 2022

SEANCE PUBLIQUE DU 21 AVRIL 2022

Délibération n°

2022044

Date de convocation: 15/04/2022

Date d'affichage:

15/04/2022

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents 21

Pouvoirs 0 21

Nombre de votants

Vote: 21 Pour: 21 Abstention: 0 Contre: 0

DELIBERATION DU CON **COMMUNE DE I**

Envoyé en préfecture le 26/04/2022 Reçu en préfecture le 26/04/2022 Affiché le JSSARRY ID: 064-216401000-20220421-D2022044-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 21 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 avril 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents: M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS, Emmanuelle DALLET, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU,

Absents excusés: Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

OJ n°3: Subventions allouées aux associations pour l'année 2022

Rapporteur: M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Après la vérification par un groupe de travail des dossiers déposés et complétés par diverses associations communales et extra-communales, il est proposé au conseil municipal, d'attribuer les subventions qui sont énumérées dans le tableau annexé à la présente délibération :

Le CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions énumérées dans le tableau ciannexé.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

PRECISE:

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
Recu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

Associations ID : 064:216401000-20220421-D2022044-DE		
	Proposés	> Unanimité
A.P.A.J.H	200,00€	
Adin Eder	600,00 €	> Unanimité
Ado'rizons	500,00 €	> Unanimité
Commune d'Anglet (Pignada)	3 000,00 €	> Unanimité
Alciba Environnement	120,00 €	≻Unanimité
Anciens Combattants	400,00 €	≻Unanimité
Asso sportive du Golf du Makila	400,00 €	≻Unanimité
Biez Bat dantza taldea	850,00 €	Mme ETCHART ne prend pas part au vote > Unanimité
Biez Bat Euskara	400,00 €	> Unanimité
Biez Bat Pelote	800,00 €	≻Unanimité
Comité des Fêtes	2 000,00 €	≻Unanimité
Emak-Hor	5 000,00 €	M. BRESAC ne prend pas part au vote > Unanimité
Gure Irratia	500,00 €	
Handisport Pays Basque	300,00 €	> Unanimité > Unanimité
Harri zaharrak	250,00 €	> Unanimité
Ihiztarriak les chasseurs	2 000,00 €	M. ETCHEGARAY ne prend pas part au vote ➤ Unanimité
Korrika	300,00 €	≻Unanimité
Lau- herri	2 000,00 €	≻Unanimité
Les mots S'animent	4 000,00 €	≻Unanimité
Les Sittelles	6 000,00 €	≻Unanimité
MAM Ttoto Lolo	300,00 €	≻Unanimité
Ttipiak Biribilan	500,00 €	≻Unanimité
Forfait communal Biez Bat Ikastola	19 314,00 €	 M. AMILIBIA & Mme ROSPIDE ne prennent pas part au vote Unanimité
MONTANT TOTAL	49 734,00 €	

Fait à Bassussarry, le 21 avril 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE